



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2019_15

Alignement individuel
A la Seignette - Parcelle ZN n°16

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la voie routière ;
- Vu** la demande présentée le 3 mai 2019 par Marie-Laure LOCU-CHARLIER, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de Marie-Claire MINARY, par laquelle elle sollicite l'indication de l'alignement au lieu-dit « A la Seignette » à Essavilly, au droit de la propriété cadastrée ZN 16 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Alignement

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : A-B-C-, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.

Article 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 ; Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **UN** an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 : A défaut par Mme Marie-Claire MINARY de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, elle sera poursuivie pour contravention de voirie.

Mignovillard, le 14 mai 2019

Le Maire,

Florent SERRETTE



MIGNOVILLARD
Section ZN
n° 16
"A la Seignette"

Propriété Marie Claire MINARY
1 Rue du Coin Dessous
PROPOSITION D'ALIGNEMENT



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

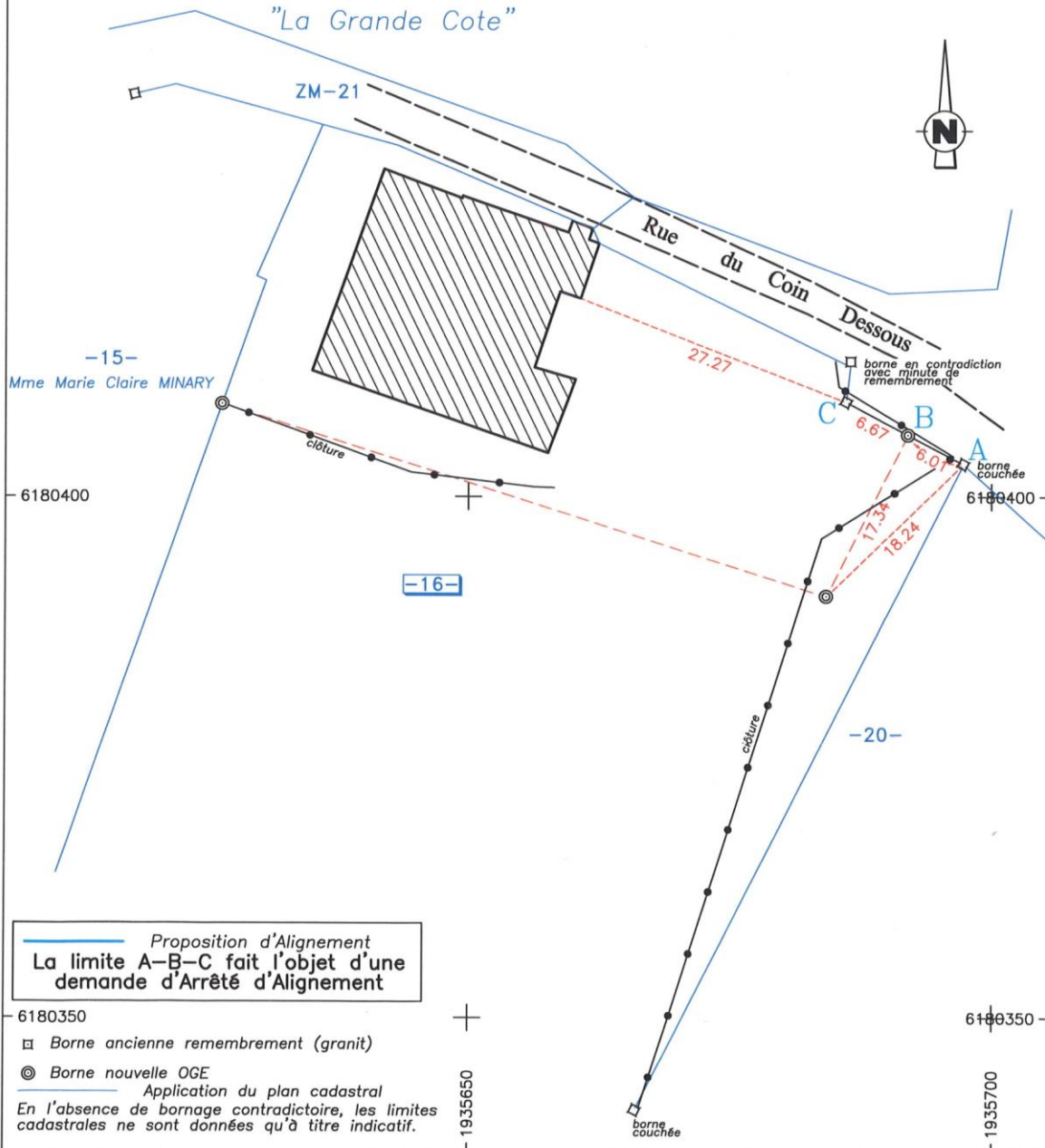
95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

05.04.2019

Dossier 190148

Coordonnées : système Lambert 93 CC47



Cet arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon
dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.